d'où les plaisanteries que les mauvais plaisants font en frère à mi-voix.

L'un d'eux, voyant l'huissier apporter à M. Grenier le traditionnel verre d'eau sucré, a murmuré :

« Ce n'est pas un verre d'eau qu'on devrait lui donner, c'est un bain de pieds ! ... » Un autre a cité des adjudications de Matignon : « Partie en Arabe !... » M. Grenier n'a pas souri, mais son greffier a reconnu se petite affaire, il est aussi dans ses gênes quand sonne l'horloge du conflit de quarte. Et l'hilarité a repris de belle. Tout cela n'est peut-être pas très sérieux, mais dans des débats aussi sévères que celui sur les convenances, il est bon parfois de s'égayer un peu.

LE PANAMA

devant la COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 21 décembre

C'est par l'interrogatoire de M. Planteau que l'audience débute aujourd'hui.

Interrogatoire de M. Planteau

Avant de répondre aux questions du président, M. Planteau tient à dire qu'il n'a jamais eu les relations suivies qu'on a dites avec Arton.

M. Planteau. — Ce n'est pas en janvier 1888 mais seulement en avril que Arton vint me trouver à Asnières pour me parler du projet de loi sur Panama. Je lui dis aussitôt que j'étais favorable à l'envoi et que, conséquemment, je n'avais pas besoin d'être sollicité.

Arton se trompe quand il dit qu'après le vote de la loi, je lui ai demandé de l'argent au Palais-Bourbon pour l'acquisition d'une imprimerie. Ce n'est que pour trois mois après qu'il fut question de cette imprimerie entre lui et moi ; l'imprimerie dont il s'agissait était destinée à un ami, ami pour lequel je me suis engagé, ce qui a entraîné plus tard ma mise en faillite, alors que je n'étais pas commerçant.

Le président. — Prévenons l'accusation. Vous êtes accusé d'avoir voté le projet de Panama, après avoir été sédoit par Arton. Alors que précédemment vous aviez voté contre la prise en considération du projet.

R. — Je n'ai pas voté lors de la prise en considération, j'étais délégué de la Chambre, et ce sont mes collègues, qui, suivant un usage détestable, ont mis des bulletins de vote déposés dans mon pupitre pour voter contre la proposition.

D. — Un de vos employés affirme qu'Arton était venu vous voir à Asnières avant le vote de la loi du Panama. Je dois dire d'ailleurs que cet employé a été en proche avec vous.

R. — Cet employé a fait une déclaration inexacte.

D. — Il a été trouvé chez Arton une lettre sur le Panama qui vous était adressée. Comment expliquez-vous le fait ?

INCIDENT

R. — Je ne me l'explique pas, mais j'estime qu'Arton, qui avait intérêt à prouver une relation plus avec moi, a pu le placer dans les cartons dont il parle en quelque sorte la gestion chez le juge.

Le président. — Je ne puis autoriser de telles allégations contre l'instruction.

M. Demange réédite les dénégations d'Arton sur la situation qu'on lui attribue dans l'incident.

Le président. — J'ai laissé passer tout ce que les accusés ont voulu dire, mais je dois déclarer solennellement que leurs affirmations sont erronées. M. Lessard, par exemple, affirme n'avoir jamais pris part à l'instruction.

M. Saint-Martin. — Bien qu'accusé, j'affirme, je déclare que M. Lessard assistait aux interrogatoires.

M. Antide Boyer. — Et moi, je jure qu'Arton avait bien la disposition des cartons de l'instruction, ainsi que je l'ai dit.

Le président. — Tout cela est sans intérêt. (Vives protestations dans l'auditoire.)

M. Antide Boyer. — Le fait est si vrai qu'Arton lui-même me l'a pas dit ... Je l'ai vu sur l'échelle du train d'aliénées les cartons.

Arton. — Je le démens formellement, au contraire. Il y a dix ans, j'ai perdu que je ne suis monté à l'échelle du second étage, mes infirmités me rendent cette escalade impossible. (Mouvement dans l'auditoire.)

M. Antide Boyer. — Je maintiens mon dire. Mes enfants qui ce que je dis est vrai.

L'interrogatoire de M. Planteau est repris.

Le président. — L'accusation nous dit que pour pouvoir entre imprimerie, vous cherchiez à emprunter. Vous auriez demandé à un nommé M. Vercelonas cette somme de 20,000 francs, mais le prêt n'ayant pas vous être consenti, vous vous seriez adressé à Arton.

R. — Il n'a jamais agi pour moi d'emprunter à M. Vercelonas. Il était question de prêt dans la lettre qu'on m'oppose, mais non d'emprunt. L'erreur vient d'un défaut de traduction, d'une lettre écrite dans une langue étrangère. Alors, quoi qu'en dit l'expert, M. Flory, j'avais de l'argent, argent gagné pendant 15 années à mon bureau de traduction de la place de la Bourse. La somme peut être équivalente à 400,000 fr.

D. — L'accusation vous dit que vous étiez sans ressources.

R. — C'est une erreur. Je n'avais pas à dire à l'accusation ce que je possédais ou ne possédais point en argent économisé, ayant pour principe de ne point placer mon argent.

D. — Vous avez cependant demandé de l'argent à Arton pour votre imprimerie ?

R. — C'est une erreur, je possédais l'imprimerie quand j'ai demandé à Arton un prêt. Il n'agissait d'ingénuité le capital que j'avais et que je demandais à la fondation d'un journal. Je me suis adressé à Arton comme à un banquier, sans que le Panama, dont j'ignorais alors l'existence, ait pu en rien exercer une influence quelconque. Je crois avoir démontré que l'accusation portée contre moi était sans valeur.

Arton, interpellé par le président, maintient cette affirmation qu'il a donné trente mille francs à M. Planteau.

Interrogatoire de M. Gaillard

Le président. — Vous êtes accusé d'avoir reçu deux mille francs d'Arton pour votre concours parlementaire dans les affaires de Panama.

M. Gaillard. — Je dois d'abord dire, ce que M. Arton confirmera, que j'ai fait la connaissance chez des amis très honorables, la famille Mosendale. Il m'a agitaté dans des affaires de Panama.

Arton. — C'est exact.

M. Gaillard. — C'est ainsi que j'ai accepté certain jour un déjeuner à la Maison d'Or. Ce déjeuner a été sans relief. On n'y a parlé que de l'exécution prochaine du Panama, ce qui m'intéressait peu, croyant jusqu'alors à la réussite de l'œuvre.

Quand la question du Panama est venue devant le Parlement, j'ai voté pour l'adoption du projet, parce que je assistais à l'opinion exigeait qu'il en fût ainsi ; en acceptant le déjeuner, je n'avais pas cru mal faire. J'étais acquis au Panama avant comme après le repas, pas plus et moins.

D. — Vous êtes accusé d'avoir reçu deux mille francs.

R. — C'est inexact. M. Arton n'a pas déboursé d'autre argent, en ce qui me concerne, que les mille francs avec lesquels il a payé deux tableaux exposés par ma femme aux Champs-Elysées. Il n'y a rien là, je crois, que de licite, et c'est moi qui, en 1893, ai révélé le fait lors de la première instruction.

M. Gaillard se plaint que, depuis cette instruction première, on ait souligné d'un trait rouge le chiffre d'allocation inscrit par Arton sur son carnet à la suite de son nom. Le trait a été fait par M. Fleury, expert.

M. Gaillard. — Il n'est pas en droit de signaler ce fait qui a bien son importance. En fait, j'affirme n'avoir rien reçu d'Arton, jamais, quoi que puisse dire Arton sur ce point.

NOUVEL INCIDENT

A propos des inscriptions du carnet, un incident se produit.

Arton soutient que M. Gaillard a bien reçu les douze mille francs, parce que toutes les énonciations du carnet en plus ou en moins sont exactes.

Trois énonciations signalant des dédonctions, dit-on, existaient sur le folio où figurait le nom de M. Gaillard. Ces trois inscriptions, ajoute-t-il, ont été reconnues exactes.

D'une vieuse M. Pouyer-Quertier pour vingt mille francs. Cet ami lui avait prêté ce francs et demandé pour lui par M. Barbe et s'il n'est pas prouvé que M. Pouyer-Quertier les ait reçus, il est établi que M. Barbe les a reçus.

M. Sarlat, parlementaire, inscrit aussi près du nom de M. Mal-lada, a eu bien reçu ces, dans le cabinet du juge d'instruction, et en a fait l'aveu.

Arton raconte ainsi la scène :

Le juge venait de sortir. Seul, le greffier restait avec nous. Nous nous trouvions dérrière lui. A un moment, M. Sarlat se rapproche de moi, m'embrasse et me dit : « Etrangère-moi. » Sans doute, ajoute Arton, le geste n'a pas vu l'accusé, mais il a entendu le bruit du baiser. (Mouvement.)

La troisième personne inscrite sur le folio de M. Gaillard est un journaliste parlementaire, M. Hément. M. Hément, lui, a reconnu avoir reçu 5,000 francs en deux fois, 3,000 et 2,000 fr.

En présence de telles reconnaissances, il est difficile de nier, dit Arton à M. Gaillard.

M. Gaillard, interpellé une fois de plus par le président, réédite ses dénégations de façon formelle, il termine par une protestation véhémente d'honnêteté. Voici son exclamation finale :

Peu importe, qu'on me condamne, qu'on inflige à *ma quantité humaine une pénalité quelconque, mais je veux que mon fils ne soit pas atteinte, je tiens à ce qu'elle plane pure dans l'Eternité en ont entrant avant peu. C'est pour cela que je me défends en plaidant que je ne dérobe, en confiant au jury de la proclamation définitive de mon innocence.*

Interrogatoire de M. Laisant

M. Laisant est accusé d'avoir touché 30,000 fr. d'Arton.

J'ai connu Arton au mois de mars 1888, dit-il, au salon de la Paix. Il me demanda si je voterais en faveur du Panama. Je répondis oui, je le voterai. Le lendemain je revois mon brocheur. Depuis, nous nous sommes jamais parlé. Arton s'était donné comme ingénieur ; il mentait. Il me disait aussi : « J'arrive de Panama ». Il mentait encore, pour une conversation de 5 minutes.

L'accusation me dit que le 24 mars j'ai voté contre la loi et le 28 avril pour la loi.

Parmonnaie n'a voté le 24 mars, mais le 25. Or, le 26 je débarquais à Oran. Il y a une lettre dans laquelle je constatant l'aurais, du reste, voté contre la loi, mais je ne vois pas de contradiction dans les deux votes, et dans l'accusation on me fait un crime de cette prétendue contradiction.

Arton soutient qu'il n'a pas été mon domicile. Il a menti, je l'affirme. Il paraît, du reste, qu'il n'a pour témoin que son cocher.

A l'instruction, Arton n'a pas donner aucun détail. Arton ne m'a jamais donné d'argent et je ne lui en ai jamais demandé.

Il paît que le nommé Soulignou, le *facotum* d'Arton, lui demandait une somme de 20,000 fr.

Pourquoi faire ? demanda Arton. Mais, pour MM. un tel, un tel, Laisant, etc. Il m'a été pour 30,000 francs, 25,000 fr. et 15,000. Jamais Soulignou ne m'a parlé du Panama.

Arton maintient ses affirmations.

De son côté M. Laisant affirme que Arton ment et ment toujours.

M. Laisant termine en faisant les plus grands serments qu'il n'a jamais vu Arton chez lui, et il avait l'entrevue du Palais-Bourbon, puisqu'elle est vraie.

Audition des témoins

M. le comte Dillon dit que M. Naquet a reçu des indémnités de la caisse boulangiste, environ 300,000 fr. ou même 280,000.

Jamais le Panama n'a donné de l'argent à la caisse boulangiste, elle n'en avait pas besoin.

M. de Saint-Martin a pu recevoir une certaine somme de la caisse boulangiste dont 50,000 francs de la caisse boulangiste dont M. Dillon était le trésorier.

M. Flory Flory fait l'exposé de la comptabilité du Panama, *qu'il a déjà fait tant de fois* devant la justice. L'expert renouvelle les chiffres des sommes reçues, selon l'accusation, par les parlementaires.

M. Marius Fontane a préparé des documents qui ont servi à faire une note pour la commission parlementaire chargée de préparer le projet de loi du Panama. Ce n'était qu'un rapport sommaire destiné surtout à Arton.

Chez le juge d'instruction on a montré au témoin un bon signé Arton signé Mercier. A force de recherches, on s'est rappelé que ce bon de 100,000 francs avait été payé le 21 mars à M. Mercier par le Crédit boulangiste.

M. Colin et Charles de Lesseps se sont rappelés en effet qu'à cette époque la légende courait que la caisse boulangiste et le Panama avait donné cinq millions au parti boulangiste. La déclaration de M. Marius Fontane, ainsi qu'en le voit, vient à l'appui des dires d'Arton.

A demain la suite des débats.

A LA COMMISSION DU PANAMA

Paris, 21 décembre. — M. Joseph Reinach, député, a, par lettre, demandé à M. Rouanet, rectification du passage de son rapport le concernant.

M. Reinach se défend d'avoir enlevé, détruit ou brûlé des papiers quelconques appartenant au baron Reinach, après sa mort.

M. Rouanet a donné lecture à la commission du nouveau texte de son rapport. Ce texte a été adopté.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'instruction

Paris, 21 décembre — Le commandant Ravary est arrivé à son bureau cet après-midi à 3 heures.

A 4 heures 40, trois experts porteurs de volumineuses serviettes sont entrés au Conseil de guerre. Ils n'ont fait que déposer leurs rapports et sont repartis en voiture. Ils n'ont pas été reçus par le commandant Ravary qui continue le travail de rédaction de son rapport.

Demain, de nombreux témoins sont convoqués. Le commandant Ravary les entendra dans la matinée, ses après-midi étant maintenant consacrés à son travail de rédaction.

Le rapport sera vraisemblablement transmis jeudi, à l'autorité militaire.

Les fraudes électorales de Toulouse

Le sénateur Gurnier se propose d'interpeller M. Bourgeois au Sénat sur les fraudes électorales de Toulouse.

NOUVELLES ETRANGÈRES

L'assassinat du lieutenant-colonel Ruiz

Madrid, 21 décembre. — La nouvelle de l'assassinat du lieutenant-colonel Ruiz par les insurgés cubains provoque ici une indignation générale.

Cet officier s'était rendu en qualité de parlementaire au camp des insurgés.

Au moment où il se disposait à repartir pour la ligne, un compagnie du chef Arangurem, un chef insurgé, le général Alejandro Rodriguez, arriva et forma un conseil de guerre. Celui-ci jugea immédiatement le lieutenant-colonel Ruiz et le chef Arangurem, qui furent fusillés sur-le-champ.

Le lieutenant colonel Ruiz était colonel du génie et jouissait de l'estime générale.

L'indignation est vive, du reste, dans des papiers, le club de l'Union, le Cercle militaire et tous les autres cercles ont été pavoisés de noir, en signe de deuil.

RIXE entre officiers et civils allemands

Berlin, 21 décembre. — Des officiers ont attaqué à main armée des civils inoffensifs, dans le café du « Rappel » à Kroms. Plusieurs des victimes de cet attentat sont blessées mortellement.

Un Naufrage

Londres, 21. — On télégraphie de Victoria : « Le croiseur *Quadra* a recueilli en mer des débris appartenant à l'équipage du steamer *Cleveland* qui a récemment fait naufrage sur les récifs du détroit de Barclay.

« On n'a toujours pas de nouvelles du bateau dans lequel s'étaient réfugiés le second du *Cleveland* et huit personnes. »

Chronique Régionale

Les élections législatives

Les socialistes de la 3e circonscription de Bétheme ont tenu dimanche une réunion à Lorgies, canton de Laventie.

Après un discours du citoyen Dervaine, la candidature du citoyen Merlin, contre M. Fauinet, député sortant, a été adoptée.

La nouvelle pièce de dix sous

La Monnaie a livré, hier, au ministère des finances douze mille pièces de cinquante centimes *du nouveau modèle gravé par Roty.* Une livraison de même importance a été encore faite hier au Trésor.

Hier matin, les caisses du Sénat et de la Chambre des députés, ainsi que quelques autres grandes caisses publiques, ont reçu en certain nombre de ces piècettes.

Quinze centaines ont été réservées à la Monnaie, qui les a fait patiner pour les distribuer à un petit nombre de personnes dont elle avait reçu depuis longtemps les demandes et qui sont munies d'autorisations spéciales.

Le Nord à Paris

Dimanche a eu lieu, à Paris, l'Assemblée générale annuelle de l'Association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais (la Betterave). Après la vote de conclusions relatives à l'assistance de ces patriotes malheureux (subvention à l'« Alliance scientifique », secours aux malades, aux ; inscription des offres et demandes d'emploi au Bulletin mensuel de l'Association, etc.), ont été élus :

Président, M. Du Mesnil-Marigny, de l'Institut. — Vice-Présidents, MM. Rio, chef du personnel des Postes et Télégraphes, et Fernand Lefranc, sous-chef du bureau de la Prefecture de Police de Paris.

Le comité se complète comme suit : MM. Maxime Lecomte, sénateur ; Jonnart et Guillain, députés ; Mortel, inspecteur général de l'Université ; Barbier, expert au tribunal de commerce ; Carlier, statuaire ; Debruille, de l'Opéra, professeur de musique ; Franeq, ingénieur ; Lemaire, répétiteur général honoraire ; Mais, homme de lettres ; Maresse, président honoraire de la presse parlementaire ; Wéerts, artiste peintre.

Notariat

On lit dans l'*Officiel* que par décret du 11 décembre 1897, M. Bocquet, notaire à Lavantie (Pas-de-Calais) a été nommé notaire honoraire.

Internes et externes des hopitaux

Etudiants reçus internes et externes des hopitaux pour la Faculté de médecine de Lille :

Sont nommés au concours *internes* des hopitaux ; MM. Jouvenel, Chatelin, Lamotte, Verhaghe, Hize, Vandepaldt, Lemaire, Bouchart, Sauvage.

Sont nommés *externes* : MM. Lesdain, Maes, Colle, Pasoot, Carpentier, Sonneville, Leroy, Valentin, Marlier, Fulbron, Bourrouille, Vrau, Lejeune, Thobois, Dorycker, Galimant, Candron, Kisselkof, Durander.

Nominations officielles

Ponts et chaussées. — M. René Coppens est nommé commis des ponts et chaussées de 3e classe, en remplacement de M. Georges Berg, nommé conducteur.

M. Alphonse Gontier et Georges Lancieux sont nommés commis des ponts et chaussées de 4e classe en remplacement de M. Emile Berg, nommé conducteur, et Jaussoone, démissionnaire.

Liste des bureaux bégues avec les communes qu'ils desservent pour l'enquête l'affranchissement n'est : Lille, rue de Tournai.

Autoing. — Autoing. Bruyelle, Calonne, Fontenoy, Lapalisse, Péronne, Vesoncheau (hameau de Moubray).

Blandain. — Blandain, Hertain, Lamain, Marquain.

Bléharies. — Bléharies, Howardries, Lesdain, Rongy.

Celles. — Anserœul, Celles, Escanaffles, Molembais, Pottes.

Comines. — Comines, Houlebecq, Houthem, Zauverende.

Courtrai. — Aelbrechts, Bellaghem, Bissegham, Courtrai, Courne, Guitegham, Heule, Marcke, Rollegham.

Dottegies. — Cryghem, Dottignies.

Harlebeke. — Bavinchove, Beveren, Harlebeke, Hulste.

Haulnes. — Bécleers, Gaurain, Havinnes, Thimagnies.

Herinnes-les-Pecq. — Herinnes.

Hollain. — Guegnies, Hollain, Jollain, Wez Velvain.

Landelede. — Landelede.

Menin. — Geculaere, Dudinsele, Gheluwe, Ledeghem, Menin.

Mouscron. — Mesnines, Wytenamie.

Moen-Heerlen. — Moen, Heerlen.

Moorseele. — Moorseele, Rollegham, Cappelle.

Mouscrele. — Mouscrele.

Mouscron. — Mouscron, Luignes, Mouscron.

Neuhm. — Estaimbourg, Estaimbourg, Rejonnes.

Leers (Nord). Nechin, St-Léger.

Neuve-Eglise. — Dranoutre, Loere, Neuve-Eglise, Wulvenghem.

Passchendaele. — Passchendaele et West-Roosbeke.

Pecq. — Pecq.

Plugstreet. — Plugstreet.

Rumes. — Esplechin, Froidmont, la Glanerie et Rumes.

St-Genois. — Aelchin, Saint-Genois.

Steenghem. — Steenghem.

Tourtenge. — Tourtenge et Petit-Rumes.

Zegelsteede. — Baillenl, Esquelmes, Obignies, Remegnies Cluin, Templeuve.

Zuerne. — Ere, Frepenes, Kain, Mont-St-Aubert, Mourcourt, Orcq, Rumillies, St-Maur, Thumesnil, Warchin et Willemont.

Warlet. — Warlet, Vaulx.

Velaines. — Melles, Popuelles, Quartes, Velaines.

Vlamertinghe. — Vlamertinghe.

Wervicq. — Bousbecque et Wervicq.

Wez-Velvain. — Bas-Warneton, Warneton.

Wervicq. — Wervicq.

Wevelgem. — Lauwe, Rackem, Wevelgem.

Ypres. — Boesinghe, Brielen, Dickebusch, Gheluvelt, Kemmel, Saint-Jean, Woormezele, Voormezele, Zillebeke, Zonnebeke.

NOTA. — L'affranchissement d'une lettre de la France pour le Tonkin et réciproquement n'est pas de 0 fr. 15 lorsque le bureau d'origine n'est pas distant de plus de 30 kilomètres du bureau de dépassion.

Les Conférences populaires

A SAINTE-MARGUERITE-COMINES

Le succès des conférences organisées par M. Mouradier avait toujours été croissant, mais dimanche dernier il a été tel qu'il devient impossible de le dépasser.

Parmi la foule nous distinguons : M. Fil. Rondeel, consulteur *général*; MM. Bolin et A. Prudhomme, délégués cantonaux ; un grand nombre de fonctionnaires des Contributions directes et indirectes, des *Douanes, des Ponts et Chaussées, des Postes et Télégraphes*, etc.; la directrice de l'Ecole maternelle ; les instituteurs et institutrices titulaires et stagiaires de Comines ; de nombreux ouvriers, hommes et femmes, etc., tous venus pour entendre et applaudir M. Gombert, directeur de l'école supérieure de Fourmies.

Ils ont, en effet, le plaisir de l'entendre avec autant d'attitudes nombreux public d'élite, car le sujet de la conférence : *L'Alliance Franco-Russe*, paraissait un peu use.

Mais M. Gombert a un charmer son auditoire par des développements inattendus. Tout d'abord, il a *rappelé l'évolution dans laquel s'était trouvée la France en 1870, l'abaissement des puissances, puis la formation de la Triple alliance. Il a fait ensuite l'exposé de nos relations avec la Russie depuis Vladimir que les Russes comparent à Charlemagne, jusqu'à Nicolas II. Cette étude a mis en relief le talent de l'orateur : beaucoup de clarté dans l'exposition, une diction parfaite.*

On aurait voulu entendre plus longuement l'éloquent conférencier, et si nous n'attiquons qu'avec des projections lumineuses accompagnées d'explications très intéressantes, on regrettait assurément que M. Gombert n'eût pas fait du moins des quelques mots de l'alliance Franco-Russe et des espérances qu'elle a fait naître.

La directeur de l'école supérieure de Fourmies a soulevé de frénétiques bravos en terminant par la lecture du sonet de l'amiral Bienaimé dont les derniers mots furent : Vive la France ! Vive la République !

A LESTREM

Le dimanche 19 décembre 1897, dans la salle de la musique, une intéressante conférence avec projections lumineuses a été faite par M. Baillier, principal du collège d'Armentières.

Le sujet choisi était : Voyage de M. Félix Faure en Russie. — Le tsar Nicolas II et son importance dans l'Alliance.

A l'heure fixée (5 h.), plus de 300 personnes se pressaient dans la salle pour entendre le conférencier. Présenté par M. Théry, instituteur, qui a exposé dans ses grandes lignes le programme de la séance. M. Baillier a pris la parole et a successivement retracé les différentes phases du mémorable voyage que M. Félix Faure, président de la République, a fait en Russie, à la fin du mois d'août dernier.

Par sa parole facile, par l'élévation des idées, l'élégance et la chaleur de son langage, l'orateur a, pendant plus d'une heure, charmé son nombreux auditoire qui ne lui a du reste pas ménagé ses applaudissements.

De magnifiques vues adroitement projetées par M. Fontaine, économe audit collège, ont fini par donner aux spectateurs l'illusion d'un véritable voyage chez nos amis les Russes.

A l'occasion du Mont-Saint-Michel, M. Baillier nous a fait un bel éloge de notre ancien pèlerinage national. Ici, nous retrouvons en lui l'aimable touriste. Le chercheur avisé qui sait découvrir, avec infiniment de charme, les choses qu'il a vues, tout en les agrémentant de réflexions pleines d'esprit et d'à-propos. Parlant de l'île Jersey, l'orateur évoque le souvenir de Victor Hugo, le grand poète national, le glorieux exilé, l'ardent patriote.

A l'agréable moments passés bujourd hrop vite ; mais ce n'est que le regret que l'on a eu, séparé après les remerciements que M. Théry a adressés au conférencier, au nom du public d'abord et en son nom personnel. Les applaudissements qui ont suivi ses paroles ont montré que tous s'unissaient à lui pour dire à M. Baillier merci et à bientôt.

Un spectateur.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une petite fille grièvement brûlée

Hier matin, une petite fille de trois ans, Cécile Verkammen, demeurant chez ses parents rue d'Alger, cour Lefebvre, a été grièvement brûlée.

Sa mère venait de poser sur le poêle une marmite, contenant du café bouillant, lorsqu'elle se renversa et la pauvre petite reçut le liquide sur la poitrine et les jambes. Mme Verkammen alarmée appela Mme Bélice à un tous.

M. le docteur Leurelle, appelé aussitôt, prodigua ses soins à la petite Cécile qu'il fit ensuite admettre à l'Hôtel-Dieu. Les brûlures sont assez graves.

Un noyé

Lors ce titre nous avons dit dans notre dernier numéro que le corps d'un inconnu âgé de 60 ans environ, qui venait d'être retiré du canal, au quai de Brest, M. Squivée, commissaire de police avait fait transportier le cadavre à la morgue.

Hier matin, vers 10 heures, on avait cru reconnaître d'un sieur Evrard Rogge, âgé de 63 ans, tisserand, demeurant rue d'Alger, 190 et travaillant au tissage Dubar-Delattre.

C'est par sa femme qui habite Saint-Genois (Belgique), qu'il a été reconnu.

M. Rogge avait disparu de son domicile dimanche vanlin.

Nos lecteurs se rappellent que l'année dernière un soldat devenait subitement fou dans une caserne de Bruxelles et se mettait à tirer des coups de fusil. Ce malheureux était le fils de M. Rogge, qui, en s'exposant bravement, a arrêté, désarmé le fou et a ensuite été décoré.

Femmes témoins à l'Etat-Civil

Jusqu'ici le sexe fort était seul admis à servir de témoin pour les actes de l'Etat-Civil, déclaration de décès, de naissance, ou pour les mariages.

Actuellement les choses ont changé. En vertu d'une loi récente, les femmes peuvent être témoins pour tous les actes de l'état-civil, au même titre et dans les mêmes conditions que les hommes.

La seule restriction que la nouvelle loi comporte est que dans une mine déclaration, le père et la femme ne peuvent témoigner ensemble.

A l'Etat-Civil

On sait qu'une loi vient d'autoriser la femme à signer et servir de témoin pour certaines formalités administratives.

C'est hier après-midi que, pour la première fois, une femme a servi de témoin et apposé sa signature sur les registres de l'Etat-civil de Roubaix.

Cette personne a servi de témoin pour la déclaration de la petite Germaine Wackens, rue de Flandre, 59.

Adjudications

Hier matin, à onze heures, dans une des salles de la Mairie, il a été procédé à l'adjudication de la fourniture de divers produits et des fournitures diverses nécessaires aux différentes directions des services municipaux, pendant les années 1898, 1899 et 1900. Voici les résultats :

Premier lot : Sucre et cafés 1,280 fr. par an, adjudicataire M. Castelain Vandeele aîné 25 0/0 de rabais.

Deuxième lot : Café et vanille 1,280 fr. par an, adjudicataire M. Lucien Jacquart avec 8 00 de rabais.

Pour les troisième et quatrième lots il ne s'est pas présenté de soumissionnaire.

Conférence de la Libre-Pensée

La société de libre-pensée : Ni Dieu ni Maître organise pour samedi 25 décembre, à 14 heures du matin, dans la salle du théâtre Deschampe, une conférence publique avec une entrée de 0.15 centimes.

La citoyenne Paule Minck y parlera de la « Femme et l'Eglise » et le citoyen Emile Moreau y traitera de la « République sociale. »

Nous sommes en Hiver

L'hiver ... tueur de pauvres gens, a commencé hier, mardi, à 4 heures 32 minutes de l'après-midi ; il finira le 20 mars 1898.

Etant donné l'abaissement très sensible de la température, c'est plus que jamais le moment de penser aux malheureux.

Bris de clôture

La police a arrêté hier, un nommé Louis Crochon, âgé de 28 ans, demeurant rue du Tilleul, inculpé de bris de clôture au fort de l'Ouest.

Crochon a déclaré à M. Villon, commissaire de police, que, s'il avait brisé ce carreau c'était parce qu'il voulait aller en prison.

Exploits d'ivrognes

Lundi après-midi M. Oscar François, coiffeur rue de l'Alma, 243, allait déclarer aux agents de service au poste Mouvaux, que trois ivrognes venaient de briser une lampe à l'estaminet Buxmal et une glace de sa vitrine.

A l'arrivée des agents, les trois ivrognes avaient disparu.

MM. Buxmal et Oscar ont été invités à porter plainte.

Fourrière à chiens

Dans la journée de lundi, quinze chiens ont été mis en fourrière et cinq propriétaires ont été l'objet d'une contravention.

Section des ivrognes

Les nommés Emile Bouvens, âgé de 25 ans, demeurant rue des Anges ; Henri Sibile, 49 ans, demeurant rue des Longues-Haies et Marie Cornaert, sont été arrêtés pour ivresse et conduits au dépôt.

Cabaret ouvert après l'heure

Un rapport a été fait à la charge de M. J.-Bte *Spol, cabaretier rue Mongo, 55, pour avoir laissé son établissement ouvert après l'heure réglementaire.*

Violences légères

Lundi après-midi, vers 3 heures et demie, les agents de service au pont Morel étaient requis par un conducteur de l'abouage, qui leur déclarait qu'un nommé J.-B. Dupont, âgé de 34 ans, batait son camarade, Henri Wilequaux, rue Meyerbeer. Les agents s'y rendirent aussitôt mais à leur arrivée Dupont avait pris la fuite. Ils ont ramené M. Wilequaux à porter plainte.

M. BROUILLARD ne parvenant pas à satisfaire *la nombreuse clientèle qui tous les jours se presse dans son cabinet de l'Hôtel Forraille, rue de la Gare, nous informe qu'il prolonge le séjour qu'il fait actuellement à Roubaix, jusqu'au Lundi soir 27 Décembre.*

NOTA : Les tissérands, les rentiers, les propriétaires, les bijoutiers, les ouvriers, ainsi que toutes les personnes qui ne peuvent quitter leur travaille pendant la journée, seront reçues le soir jusqu'à 8 heures.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château.

Séances des 18 et 19 Décembre 1897

	Versements			
Roubaix. Samedi.	114	dép.	Mont 27	nous. 13.339
Id. Dimanche	264	—	61	— 27.644
Lannoy	17	—	6	— 3.695
Croix	15	—	2	— 1.141
Wattrelos	23	—	3	— 5.775
Ascq	15	—	7	— 9.680
Totaux	448		109	61.267

Remboursements			
Roubaix. Samedi	57	remboursements	19.235 07
Id. Dimanche	99	—	42.786 81
Lannoy	8	—	3.824 91
Croix	4	—	2.850 »
Wattrelos	5	—	3.341 »
Ascq	5	—	» »
Totaux	169		72.160 79

Les opérations, pour le mois de décembre sont suivies :

A Roubaix, par MM. A. Delaire-Variet et Jean Dupuraim directeurs, et MM L. Wibaux-Provoust et Victor Lemaire directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. J. Defrennes-Canet. — A Croix, par MM. Adolphe Nédouel et Jules Delecluse. — A Wattrelos par MM Henri Dolcemo et Alfred Haerbrouck. — A Ascq, par MM. Louis Vardière et Eug. Crugen.

Ordre de service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursement les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/4, tous jours après la demande.

Le Caissier,
FREMONT.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 144

PATRIE

(Tiré du célèbre drame de Victorien Sardou)

Par E. LEPELLETIER

QUATRIÈME PARTIE

LA TRAHISON DE DOLORÈS

— Ah ! monsieur, sauvez-moi, sauvez-moi ! Je suis perdue ! Le Grand-Prévôt m'a menacée, il m'a dit que si je ne me mettais pas à sa disposition, il me ferait arrêter ! Il m'a dit que j'étais complice de mon mari ! Il m'a dit que j'étais complice de mon mari ! Il m'a dit que j'étais complice de mon mari